

Créée en 1989, la Fondation suisse des artistes interprètes SIS soutient les artistes interprètes **dans les domaines de la musique et des arts de la scène** en Suisse et au Liechtenstein dans leur **épanouissement artistique, leur diffusion et leur sécurité sociale**. Elle se concentre sur des mesures de soutien accessibles, tant pour les interprètes professionnel-le-s que pour les amateur-ric-e-s, à travers trois domaines de soutien : **la culture, la santé et le social**.

Dans le cadre d'une succession, nous recherchons pour une entrée en fonction immédiate ou à convenir

## deux membres pour le Conseil de fondation

En tant que membre du Conseil de fondation, vous contribuerez à garantir la mission de la Fondation et superviserez les activités quotidiennes du secrétariat. Vous jouerez également un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la Fondation suisse des artistes interprètes SIS.

### **Votre mission et votre profil :**

Nous recherchons des personnes possédant une expérience dans la gestion stratégique organisationnelle (culturelle) et ayant une connaissance approfondie du domaine des artistes interprètes de musique et/ou des arts de la scène. Une connaissance du paysage culturel suisse, un réseau étendu, une expertise dans les processus participatifs et une forte sensibilité aux enjeux sociaux et de politique culturelle sont essentiels.

Pour compléter notre Conseil actuel, nous recherchons spécifiquement au moins une personne dotée d'une expertise en gestion financière stratégique. Par ailleurs, nous privilégions les candidat-e-s ayant des compétences dans les secteurs de la santé, du social et de la musique classique. L'idéal serait un profil combinant plusieurs de ces compétences.

Nous apprécions les personnes engagées, prêtes à défendre les intérêts de la Fondation, à contribuer activement à son évolution, et à la représenter efficacement à l'extérieur comme à l'intérieur, tout en apportant leur propre réseau. Une expérience préalable dans le milieu des fondations n'est pas requise.

Actuellement, le Conseil de fondation se réunit quatre fois par an à Zurich. En fonction des besoins, des ateliers supplémentaires sont organisés pour le développement de la Fondation, ainsi que pour remplir des missions de représentation. Le temps d'engagement est estimé entre 30 et 50 heures annuelles. La participation aux réunions ordinaires du Conseil de fondation est bénévole, mais toute autre activité pour la Fondation est rémunérée à un tarif horaire adéquat. La Fondation opère à l'échelle nationale et chacun-e s'exprime dans sa propre langue lors des réunions. Une culture de débat constructif est encouragée au sein de la Fondation.

Si vous êtes intéressé-e et souhaitez rejoindre le Conseil de fondation de la Fondation suisse des artistes interprètes, merci d'envoyer votre CV et une courte lettre de motivation à : [anna.balbi@interpretenstiftung.ch](mailto:anna.balbi@interpretenstiftung.ch).